



Doc. 13161
23 avril 2013

Frontex: responsabilités en matière de droits de l'homme

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de recommandation, paragraphe 4.3, après les mots « par une coopération plus étroite avec le CPT, le GRETA » supprimer les mots suivants :

« , la Cour européenne des droits de l'homme ».

1. 2013 - Deuxième partie de session

